

2020-02/03 Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 - Programme 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible à la DSIL 2020 et propose de réaliser l'opération suivante : « Rénovation des bâtiments scolaires/Rénovation thermique (baies vitrées) ».

Plan de financement :	Coût :	9 251.37 euros HT
	Subvention DSIL à 80% :	7 401.10 euros
	Auto financement communal :	3 700.55 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le projet, le plan de financement et sollicite une subvention au taux maximum soit 80% au titre de la DSIL 2020.

2020-02/04 Convention tripartite pour l'accueil d'un étudiant stagiaire (avec gratification)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse a réalisé un inventaire du patrimoine sur le territoire des 51 communes.

Le PNR propose d'associer les 10 communes de l'Essonne afin de valoriser cette étude et de recruter un stagiaire, étudiant en Master 2 (niveau Bac +5) pour une durée de 6 mois de stage afin de la piloter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter un étudiant/stagiaire de Master 2 pour piloter cette étude en collaboration avec le Parc et les communes partenaires et d'accorder une gratification au stagiaire pendant l'exécution de ce stage par heure et jour de présence.

Selon la réglementation française, lorsque la durée du stage est supérieure à 308 heures, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification qui est définie en application de l'article L.241-3 du Code de la Sécurité Sociale c'est-à-dire que le montant horaire de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale ce qui représente un taux horaire de 3.90 € (février 2020) et elle n'est pas soumise à cotisation sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.